



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 18

Votants : 23

Date de la convocation : 22 avril 2025

Delib20250403

**Séance du
28 avril 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Pierre JUNQUA à M. Jean-Marie GUILLEMIN
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE
M. Francis MÉNARD à Mme Sophie OBLIN-POMMIER
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

M. Hervé ROSE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250403

OBJET : Action culturelle de la médiathèque en faveur de la petite enfance – Demande de subvention auprès de la Bibliothèque Départementale

Dans le cadre du volet "action culturelle de la médiathèque en faveur de la petite enfance", une subvention peut être obtenue auprès de la Bibliothèque Départementale à hauteur de 20 % du coût total du projet. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 4 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de solliciter un soutien financier auprès de la Bibliothèque Départementale à hauteur de 880 euros pour soutenir l'action culturelle de la médiathèque en faveur de la petite enfance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 30 avril 2025

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN